



## **Informations de la CFMP**

### **111<sup>e</sup> séance plénière du 23 novembre 2017 à Berne**

#### **Mise à jour du plan d'études cadre de la maturité professionnelle datant de 2012**

Le PEC-MP 2012 a subi quelques corrections mineures. La nouvelle version est en ligne depuis le 24 octobre 2017 à l'adresse: <https://www.sbfj.admin.ch/sbfj/fr/home/bildung/maturite/maturite-professionnelle.html>

#### **Outil de conversion pour les diplômes de langues**

Sur mandat de la Table Ronde Ecoles professionnelles, la CSEPC a élaboré et mis en ligne un outil de conversion pour les diplômes de langues. Celui-ci permet de convertir les points en notes figurant sur les diplômes de langue étrangère (<https://www.skkbs-csepc.ch/fr-ch/calculateur-de-diplome>).

#### **Examen fédéral de maturité professionnelle (EFMP)**

Le secrétariat des examens fédéraux de maturité professionnelle sera dirigé dès 2019 par Dominik Noser et l'équipe de l'unité Examens suisses de maturité, qui se chargeront de manière centralisée de la gestion et de l'organisation des examens de maturité gymnasiale, de passerelle et de maturité professionnelle. Les examens 2018 seront les derniers auxquels la CFMP et en particulier les directeurs d'examens de la CFMP seront associés sur le plan opérationnel. En ce qui concerne la session d'examens 2017, sept recours sont encore pendants.

#### **Principes directeurs 2, 4, 5 et 6 prêts pour la mise en œuvre**

La CFMP prend acte que le feu vert relatif aux principes directeurs 2, 4, 5 et 6 concernant la flexibilité de la mise en œuvre par les écoles a été donné. Le SEFRI demande aux cantons de lui communiquer d'ici au 1<sup>er</sup> mars 2018 les filières de formation concernées par la mise en œuvre des principes directeurs mentionnés.

#### **Procédures de reconnaissance**

L'objectif de la CFMP est, dans la mesure du possible, de clore toutes les procédures de reconnaissance d'ici au printemps 2019. A cette fin, il est important pour la sous-commission Reconnaissance que dans la perspective des séances mensuelles planifiées en 2018 on veille à ce qu'un nombre requis de rapports finaux – env. 30 – soient disponibles, afin de pouvoir les traiter. En ce qui concerne la durée des procédures, il convient de noter que les rapports finaux discutés au sein de la sous-commission Reconnaissance doivent tous être traités durant l'une des cinq séances plénières annuelles.

La séance plénière de la CFMP décide de reconnaître en deuxième lecture huit filières de formation de la MP 2 et en première lecture deux autres filières de formation de la MP 2. Dans un seul cas, la reconnaissance d'une filière de formation a été accordée avec conditions.

Anette Hegg, responsable du secrétariat de la CFMP

Le 12 décembre 2017